

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION 2024\_218

**Objet : Désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs**

**Séance du mardi dix-sept décembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente**

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le onze décembre deux mille-vingt-quatre.

**Présents (62) :**

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

**Procurations (13) :**

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Gaëlle LEFEVRE à Pierre GRANDGENEVRE - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA à Luc EVERAERE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 75**

**Secrétaire de séance : Stéphanie FENET**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024**

**DELIBERATION 2024\_218**

**Objet : Désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5216-6 qui prévoit que la communauté d'agglomération doit désigner ses représentants conformément aux statuts des syndicats ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, qui prévoient une adhésion au SMICTOM des Flandres pour l'exercice de la compétence Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et au syndicat mixte Flandre et Lys pour la compétence aménagement de l'espace communautaire ;

Considérant les souhaits des communes de Flêtre et d'Hazebrouck de changer les représentants ;

Considérant la possibilité de déroger à l'élection au scrutin secret en vertu de l'article L. 2121-21 du CGCT à l'unanimité des membres du conseil communautaire ;

**Il vous est proposé :**

- d'accepter le principe du vote à main levée,
- de désigner Monsieur Hervé DELVA en qualité de membre titulaire au sein du SM Flandre & Lys en remplacement de Monsieur Philippe DUHAMEL,
- de désigner Monsieur Philippe DUHAMEL en qualité de membre suppléant de Monsieur Hervé DELVA au sein du SM Flandre & Lys en remplacement de Monsieur Hervé DELVA,
- de désigner Monsieur Paul DE CIECHI en qualité de membre titulaire au sein du SMICTOM des Flandres en remplacement de Madame Marie UNVOAS,
- de désigner Alexandre BARLOY en qualité de membre suppléant de Philippe MASQUELIER au sein du SMICTOM des Flandres en remplacement de Monsieur Paul DE CIECHI,
- de désigner Salim DIEKOUK en qualité de membre suppléant de Monsieur Paul DE CIECHI, au sein du SMICTOM des Flandres en remplacement de Monsieur Alexandre BARLOY.

*Les élus votent à l'unanimité la dérogation au vote à bulletin secret.*

*Le Président procède au recensement des candidatures.*

*Aucunes autres candidatures autre que celles citées ci-dessus n'ayant été déposées, les candidats sont désignés en qualités de membres des structures citées ci-dessus.*

**Vote :**

**Pour : 75**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance,

Stéphanie FENET

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 17 décembre 2024,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Valentin BELLEVAL